



## L'INFORMATION DU SNUTEFI - INSERTION

### EDITORIAL

**Tout a commencé au début de l'été 2018 par la publication « involontaire » du rapport CAP 22, suivie de près au mois de juillet par une déclaration hors sol du Premier Ministre qui proposait la fusion des Missions Locales avec Pôle Emploi. Le « plan pauvreté » a ajouté une pierre à cet édifice, couronné par le Projet de Loi de Finances 2019.**

**Un parfait exemple de la méthode jupitérienne où d'inquiétantes prises de positions, souvent qualifiées de simples réflexions, donnent rapidement lieu à des changements brutaux et, apparemment imparables...**

**Dans cette lettre d'informations, nous vous proposons un rapide tour d'horizon des différents éléments qui dessinent l'avenir non seulement des salarié.e.s des Missions Locales, mais aussi des publics.**

## RAPPORT CAP 22

Le rapport du Comité Action Publique 2022, communément appelé Cap 22, finalisé en juin 2018 en vue d'une publication en octobre, a été dévoilé le 20 juillet dernier par le syndicat Solidaires Finances publiques.

Il propose un certain nombre d'axes destinés à réaliser trente milliards d'économie (vous avez bien lu, trente milliards !) dans les services publics. Il a servi de base au Projet de Lois des Finances sur lequel nous reviendrons plus loin.

L'axe 10 concerne plus particulièrement l'emploi et donne au mieux des frissons, au pire du dégoût.

### **Le vocabulaire choisi n'y est pas pour rien.**

« Efficacité, « activation » des demandeurs d'emploi amènent ainsi au « coût » et à la faible « flexibilité » des personnels du service public de l'emploi.

Tout est dit, et l'on peut entamer la rengaine qui servira de base aux attaques : « renforcer la responsabilisation des demandeurs d'emploi » et ajuster (si si), le nombre de salarié.e.s et agent.e.s du service public de l'emploi aux éventuelles

baisses des chiffres du chômage -sans que l'on s'interroge bien sûr sur les modalités de ces baisses...

La mise en concurrence des opérateurs sera validée par l'octroi de « chéquiers d'évolution professionnelle » permettant à chaque personne qui recherche un emploi de faire son choix entre les différents prestataires (sic) amenés à publier leurs « résultats ».

On passe du service public au Grand Marché de l'Emploi.

En ce qui concerne plus particulièrement les Missions Locales, deux éléments sont précurseurs de ce qu'il va advenir par la suite.

Tout d'abord, le « monopole » des Missions Locales sur la Garantie Jeunes doit cesser. Qui avait donné ce monopole, et pour quelles raisons ? Cela, le rapport le passe sous silence.

Ensuite le pilotage du réseau des ML doit être amélioré et renforcé.

**Faut-il y voir les fondements d'une fusion déjà programmée ?**

## **LE PLAN PAUVRETE**

Comme précédemment, l'accent est mis sur la responsabilité, tout d'abord, des services publics. De nombreuses infographies colorées illustrent le parcours chaotique d'un « pauvre » vers l'emploi, entre délais scandaleux d'orientation et dérives des dispositifs, et aides qui ne résolvent que partiellement les problèmes. Problèmes accessoires s'il en est puisqu'on nous fait comprendre que le souci principal n'est pas l'absence de logement, de nourriture, de mobilité, mais bien celui de formation et d'emploi !

L'approche globale qui nous est chère est alors détournée au profit de l'employabilité des personnes.

Un service public de l'insertion se doit, au travers de guichets uniques et d'accompagnement aux démarches numériques simplifiées, d'envoyer les décrocheurs en formation et les bénéficiaires des minima sociaux à l'emploi. Se loger et se nourrir seront en quelque sorte la juste compensation des efforts fournis ! Et bien sûr, les opérateurs devront rendre compte de leurs résultats et seront contraints de fait à renoncer aux politiques de moyens.

**Remettons les chiffres en perspective : huit milliards d'euros pour cette « très ambitieuse stratégie » du plan pauvreté contre trente milliards d'économie envisagés par le rapport CAP 22 ! Quelle arnaque !!!**

## **FUSION POLE EMPLOI/MISSIONS LOCALES**

C'est au détour d'une phrase que, pendant l'été, le Premier ministre Edouard Philippe a évoqué un projet de fusion entre Pôle Emploi et les Missions Locales. Cette déclaration a été suivie d'une note de la DGEFP/Pôle Emploi<sup>1</sup> recommandant aux directeurs et directrices de Pôle Emploi d'aller recueillir auprès des Président.e.s de Missions Locales leur « sensibilité » sur ce sujet . Ces déclarations ont, pour une fois, déclenché une réaction du syndicat employeur des Missions

Locales qui s'est, dans un premier temps inquiété, et dans un deuxième temps scandalisé de ces tractations qui allaient à l'encontre du travail et de la gouvernance des Missions Locales.

La Gouvernance se trouve bien évidemment en jeu puisque les Missions Locales sont un véritable outil à disposition des responsables politiques des territoires, et que la passation de pouvoir entre eux et des directeurs d'agence ne se ferait pas sans friction (et sans casse). L'influence que l'on peut tirer d'une bonne « utilisation » des Missions Locales est

---

<sup>1</sup> « Expérimentations « missions locales » : éléments de méthode à destination des DIRECCTE et de DR de Pôle Emploi – septembre 2018 »

un levier que ne lâcheront pas sans se battre des politiciens soucieux... des élections !

### **Que cachent ces annonces ?**

Comme nous l'avons évoqué précédemment, et ce n'est pas une découverte, un des enjeux de la politique de Macron est de détruire le secteur public

au bénéfice de ses amis du monde financier et ramener celui-ci à une portion encore moins que congrue. Les références constantes à l'associatif, à l'engagement bénévole, à la « responsabilisation » des personnes, quand bien même elles ne sont pas responsables de leur situation, et le dénigrement récurrent des services publics, tout cela participe de la stratégie d'une politique d'affaiblissement de l'Etat et en direction des plus des riches.

Mettre les Missions Locales sous la coupe de Pôle Emploi c'est entériner le fait que le service public de l'emploi n'a qu'un objectif de placement et plus d'accompagnement et de soutien. Le jeune adulte, sortant de l'école (la mise en place de Parcours Sup' a étendu la catégorie des « décrocheurs scolaires » aux diplômé.e.s sans affectation) doit se former, doit trouver de l'emploi, que la formation ou l'emploi en question lui convienne ou non.

L'application de la précédente réforme de la formation professionnelle associée à la réduction des financements a fait chuter sévèrement, dans certaines régions, le nombre de formations proposées aux demandeurs d'emploi. En conséquence, il est donc là aussi de la responsabilité des demandeurs d'emploi de trouver tout ou partie du financement de la formation qu'ils souhaitent suivre ! Et s'agissant de l'emploi, eh bien...il suffit de « traverser la rue » !

## **LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2019 (PLF)**

Cerise sur le gâteau, la partie « emploi » du PLF 2019 grave dans le marbre les choix décrits et « proposés » au fil de l'été. Seuls sont responsables des situations de pauvreté, de décrochage scolaire, « d'inactivité », les salarié.e.s et agent.es des services publics et...les personnes concernées elles-mêmes... Il est donc nécessaire de prendre des mesures destinées à mettre tout ce beau monde au boulot !

Ainsi pour les décrocheurs, ce ne sont pas des solutions permettant des évolutions personnelles qui leur sont proposées, mais des orientations vers des formations ou des emplois répondant uniquement aux besoins ponctuels des entreprises. Par ailleurs, plutôt que de s'adresser

aux entreprises, c'est une augmentation massive de places en chantier d'insertion qui est envisagée ! On a réservé le bénévolat et le service civique au plan pauvreté...

Dans le volet formation, aux côtés des EPIDE et des Ecoles de la Deuxième Chance, se trouvent maintenant incluses la Garantie Jeune et l'allocation PACEA, toutes deux présentées comme le moyen de répondre à l'obligation, proposée par le plan pauvreté, de formation pour les jeunes avant 18 ans. De quelle manière ? On se le demande bien !

Pour le service public de l'emploi, il faut travailler à une mutualisation des structures

(« mutualisation », ça fait quand même moins mal que « fusion »), et à une « mutation » vers une « approche compétences ». En revanche, les employeurs n'ont toujours aucune pression pour créer de l'emploi !!!

**Concernant spécifiquement les Missions Locales, sont prévues :**

- 100 000 nouvelles entrées en Garantie Jeunes par an (soit les 500 000 annoncées sur 5 ans...). Mais y aura-t-il des fonds destinés à l'embauche du personnel nécessaire ou bien va-t-on continuer à simplement transférer à l'interne les conseillers.ères faisant de l'accompagnement individuel sur de l'accompagnement collectif ?
- une augmentation du budget dévolu à l'allocation PACEA. Mais a-t-on déjà eu les fonds nécessaires liés aux contrats qu'on nous a demandé de signer?
- d'avantage de places en formation, formations liées aux demandes précises des entreprises sur le territoire bien évidemment, et pas, par exemple, des financements pour des retours en formation initiale que les jeunes sont pourtant nombreuses et nombreux à réclamer !

La seule comparaison entre la définition des Missions Locales en 2018 et en 2019 est éloquente. Alors que l'an passé, « *le réseau des missions locales [...] est chargé d'informer, d'orienter et de mettre en œuvre des parcours personnalisés d'insertion au profit des jeunes confrontés à des difficultés d'ordre social ou professionnel* », elles sont cette année « chargées de l'accompagnement des jeunes les plus éloignés du marché du travail. Elles mettent en œuvre un accompagnement global des jeunes accueillis, en prenant en compte les freins professionnels et les freins « périphériques » à l'emploi (lies au logement, à la mobilité, à la santé, etc.). » . Comme nous l'évoquons s'agissant du plan pauvreté, tout est dorénavant secondaire par rapport à l'emploi...

**Un fil conducteur traverse l'ensemble des documents et décisions : seul.e.s sont responsables des situations de pauvreté, de décrochage scolaire, « d'inactivité », les salarié.e.s et agent.es des services publics et...les personnes concernées elles-mêmes !**

**Changement de paradigme, changement de société  
Les annonces de l'été veulent détruire les solidarités construites au  
XXème siècle !**

Il est nécessaire que chaque corps de métier concerné, aussi bien les personnels de l'éducation nationale, à qui on veut faire prendre la responsabilité de « l'échec scolaire », que les psychologues des centres d'information et d'orientation amenés à disparaître, que les salarié.e.s et agent.e.s de Pôle Emploi, des Missions Locales, et toutes celles et ceux qui participent à l'accompagnement socio-professionnel des personnes, qu'elles soient ou non en difficulté, se mobilise pour défendre le principe d'une société d'entraide, d'enrichissement mutuel permettant à chacun de trouver sa place à mille lieues des seuls besoins des entreprises !

Notre Fédération, la FSU, lutte sur chaque terrain, non seulement pour préserver mais aussi pour promouvoir l'équité de traitement sur tout le territoire, la prise en compte de chacun.e, que ce soit à l'école, en formation, en insertion ou en réinsertion !

**Le SNU-TEFI**, en défendant les salarié.e.s et agent.e.s de Pôle Emploi avec le **SNU-Pôle Emploi**, les agent.e.s du Ministère du Travail avec le **SNU-TEFE**, et les salarié.e.s des Missions Locales et structures concourant à l'insertion avec le **SNU-Insertion**, est en première ligne dans ce combat !

Mobilisons-nous pour le maintien de l'indépendance et de la complémentarité des structures et de leur pérennité financière ! Mobilisons-nous pour les publics, leur droit à choisir leur métier et leur parcours avant d'être en emploi. Encore une fois indignons nous et résistons contre ces mesures qui laissent l'économique prendre le pas sur l'humain !

### **SNU TEFI - INSERTION**

Le SNU Insertion fait partie du SNU Travail Emploi Formation Insertion, qui syndique également des personnels à Pôle emploi et au Ministère du Travail.

Pour le secteur Insertion, le choix du TEFI a permis de se rapprocher des secteurs partenaires couvrant des missions similaires et/ou complémentaires.

Nous syndiquons aussi bien les salarié.e.s des Missions Locales que celles et ceux des structures d'insertion (chantiers, entreprises d'insertion), des CAP Emploi, des CIDFF et d'une manière générale toutes les personnes des structures concourant à l'insertion ou à la réinsertion professionnelle et sociale

### **NOUS CONTACTER**

**SNU Insertion c/o FSU**

205 place Guichard

69003 LYON

[snutefi.insertion@gmail.com](mailto:snutefi.insertion@gmail.com)

Tel : 06.27.22.59.66.

